

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1896

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire

Objet : Quartier de Montessuy - Requalification des espaces publics - Phase 2 - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burriland, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1896**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire

Objet : Quartier de Montessuy - Requalification des espaces publics - Phase 2 - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

L'opération Caluire Quartier Montessuy - Phase 2 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

L'office public de l'habitat Lyon Métropole habitat pilote un vaste programme de démolition-reconstruction de ses résidences de Montessuy-Pasteur. Sur l'îlot ouest, l'opération poursuivie entre 2014 et 2020 a permis la création de 220 logements. Sur l'îlot est, l'opération poursuit l'objectif d'une création de 203 logements (106 en locatif social, 21 en accession sociale et 76 en accession libre).

En accompagnement de cette opération de renouvellement urbain, la Métropole de Lyon et la Commune de Caluire-et-Cuire se sont engagées à entreprendre des opérations de requalification des espaces publics dans le cadre d'un protocole habitat signé avec l'État en 2012 (hors nouveau programme national de renouvellement urbain).

Ainsi, par délibération du Conseil n° 2018-3031 du 17 septembre 2018, la Métropole a engagé la requalification des voiries bordant les 2 îlots d'habitats. Cette requalification comporte 3 phases :

- phase 1 : achevée (îlot ouest),
- phase 2 : requalification de la rue Pasteur, de la place Calmette et de la rue Painlevé (PPI 2021-2026), objet de la présente délibération,
- phase 3 : requalification de la rue Montessuy est, de l'allée Turba et Choux ainsi que de la rue du Professeur Roux (prochain mandat).

II - Objectifs

Les objectifs du projet de réaménagement des espaces publics sont les suivants :

- développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie :

- . apaiser la circulation automobile et réorganiser le stationnement en le regroupant pour libérer de l'espace piéton,

- . sécuriser les déplacements de tous les usagers et faciliter sur l'ensemble du périmètre l'usage des modes actifs (marche à pied, vélo) ;

- conforter le cœur de quartier et relier les espaces centraux :

- . créer une trame verte faisant le lien entre le fort à l'est et la voie verte à l'ouest, contribuant au confort d'usage et à la désimperméabilisation de l'espace public,
- . retrouver une centralité du quartier en requalifiant la place Calmette et le parvis de l'église Sainte Bernadette,
- . rendre les espaces publics plus lisibles ;

- intégrer les différents usages (commerces, marché, écoles) et maintenir l'attractivité commerciale du secteur.

III - Programme du projet

Les objectifs détaillés ci-dessus ont permis d'alimenter le programme d'aménagement de la 2^{ème} phase de travaux relative à la requalification des rues Pasteur et Painlevé et de de la place Calmette, comme suit :

- amélioration du confort des piétons : agrandissement des trottoirs, aménagement de plateaux et trottoirs filants,
- sécurisation des flux vélos en dissociant, si nécessaire, les cyclistes du reste de la circulation,
- apaisement de la circulation automobile dans le cadre de la mise en place d'une zone 30, d'une zone de rencontre et d'une modification du plan de circulation actuellement à l'étude,
- développement des espaces végétalisés dans le cadre du réaménagement de la rue Paul Painlevé de sorte à créer une continuité végétale est-ouest entre le secteur de la phase 1 de l'opération largement végétalisée et le parc de la Jeunesse,
- aménagement d'une place publique ombragée, la place Calmette, et requalification du parvis de l'église Sainte-Bernadette.

La mise en œuvre de ce programme d'aménagement s'accompagne d'une réduction de l'offre de stationnement public sur voirie, principalement sur les rues Pasteur et Painlevé.

L'estimation financière prévisionnelle des travaux liés au programme d'aménagement décrit est de 2 134 000 € TTC.

IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2, objet de la présente délibération, des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et de reprise des branchements existants doivent être réalisés.

Par ailleurs, l'acquisition d'un foncier appartenant au Diocèse, situé à l'angle des rues Pasteur et Painlevé, est nécessaire dans le cadre de la requalification de la place Calmette.

La présente délibération a ainsi pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de :

- 60 000 € TTC à charge du budget principal, pour l'acquisition du foncier du parvis de l'église Sainte-Bernadette,
- 1 171 976 € HT à charge du budget annexe de l'assainissement pour le renouvellement du réseau d'eaux usées du périmètre du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de la phase 2 de l'opération de requalification des espaces publics du quartier Montessuy et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagements et entretien de voiries pour un montant de 1 231 976 € en dépenses à la charge :

a) - du budget principal pour un montant de 60 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 60 000 € TTC en 2024,

sur l'opération n° 0P09O9664.

b) - du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 1 171 976 € HT en dépenses réparties selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 150 000 € HT en 2023,
- 735 000 € HT en 2024,
- 286 976 € HT en 2025,

sur l'opération n° 2P09O9664.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 110 000 € en dépenses au budget principal, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 50 000 € à partir de l'autorisation de programme études et 1 171 976 € HT au budget annexe de l'assainissement, soit un total de 1 281 976 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309816-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
